

## Compte-Rendu du Conseil d'établissement du 02 octobre 2017

### Présents :

Mairie : J. Gussy (Adjoint aux Affaires Scolaires, Périscolaires et à la Petite Enfance),  
F. Marchal (Responsable Petite Enfance),  
H. Fourmentin (Directrice), Isabelle Wypellier (Auxiliaire de Puériculture).

Parents délégués : G. Duclot (Moussaillons), M.Cochet (Arche de Noé).

Excusés : Sabine Bergez (Éducatrice de Jeunes Enfants), Mme Lafaye (Ile aux pirates)

### 1. Point sur la rentrée de septembre 2017

Hélène Fourmentin expose les chiffres de la rentrée actualisés au 28/09/2017.

### 99 enfants sont accueillis et répartis :

#### par âge :

- 22 bébés (date de naissance de 11/2016 à 2017)
- 40 moyens (date de naissance de 11/2015 à 10/2016)
- 37 grands (2015)

#### par section :

- Moussaillons: 26 enfants dont 14 nouveaux
- Explorateurs: 23 enfants dont 12 nouveaux
- Île aux pirates: 23 enfants dont 15 nouveaux
- Arche de Noé: 27 enfants dont 12 nouveaux

La crèche est actuellement remplie à 96.5%.

### Liste d'attente:

53 familles sont sur liste d'attente dont :

- 18 familles dès qu'il y a une place (Pour une rentrée immédiate, la première demande date du 08/02/17, la dernière du 19/09/17)
- 3 familles pour novembre 2017
- 8 familles pour janvier 2018

- 24 pour septembre 2018.

53 familles sont nouveaux entrants de la rentrée de septembre 2017 dont:

- 6 famille en priorité 1 (enfant porteur de handicap, enfant transmis par les services de PMI,etc)
- 12 familles en priorité 2 (fratrie, naissances multiples)

48 familles ont eu leur dossier classé sans suite (abandon de la demande, absence de réponse, déménagement hors de la commune, etc).

## **2. Programme des activités éducatives 2017-2018**

Hélène Fourmentin explique le programme des activités éducatives prévues pour l'année en cours. Le thème retenu est: Au fil des saisons. Les 4 sections représentent les 4 saisons : l'été et la mer pour les Moussaillons, l'hiver et la montagne pour l'Arche de Noé, le printemps et la campagne pour l'Île aux Pirates et l'automne et la ville pour les Explorateurs. Le principe des ateliers hebdomadaires est reconduit, de même que les partenariats avec les différents acteurs de la commune (RAM, Résidence Autonomie, École Maternelle Debelle, Médiathèque, Ludothèque, sorties au marché le vendredi matin, ...). De plus, auront lieu des ateliers langage, maquillage, théâtre d'ombres, etc.. mis en place par les agents de la crèche.

Une nouveauté cette année : un atelier yoga proposé en partenariat avec le RAM. Une professeure de yoga interviendra une fois par mois pour deux séances d'1h pour les enfants de la crèche et lors des temps collectifs du RAM. A la fin de l'année scolaire une séance de présentation aura lieu en présence des familles à l'Arrosoir.

La fête de Noël aura lieu le 11 décembre à 18h30 à l'Arrosoir.

## **3. Mise en place de l'interâge dans toutes les sections depuis la rentrée 2017**

En 2016-2017, 2 sections sur 4 fonctionnaient en interâge. Cette année l'ensemble de la crèche fonctionne sur ce modèle. M. Gussy rappelle que des travaux importants (à hauteur de 750 000 € ) avaient été effectués en 2013 pour permettre ce fonctionnement.

Mme Wypellier (Île aux Pirates) fait un point sur la nouvelle organisation rendue nécessaire par l'accueil des enfants de tous les âges dans la section de l'Île aux Pirates jusqu'ici dédiée aux enfants de 2 à 3 ans.

#### **4. Règlement de fonctionnement : modifications applicables au 1er décembre 2018**

France Marchal indique que des modifications du règlement de fonctionnement seront soumises au vote du conseil municipal de novembre 2017. Ces modifications seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Les principaux points porteront sur les questions suivantes :

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la structure fournira un type unique de couches, adaptées à l'âge et au poids de l'enfant. Les familles ont toute liberté pour accepter ou refuser cette proposition. Dans cette dernière éventualité elles fourniront elles-mêmes les couches et préviendront la structure de leur choix, si possible dès le rendez vous d'inscription

La CAF de l'Isère ayant décidé de mettre fin à la prise en charge forfaitaire de 8 heures d'adaptation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la totalité des heures d'adaptation des enfants nouvellement accueillis en EAJE seront facturées aux familles.

Le paiement en ligne via le portail familles sera mis en place durant l'année scolaire 2017-2018 (en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Périodes de congés scolaires : Durant ces périodes, l'organisation du service est prévue en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il est donc indispensable de connaître à l'avance les absences de façon à pouvoir répondre aux demandes d'accueil ponctuel et adapter le planning du personnel. Par conséquent il est demandé aux familles de prévenir la crèche dès qu'elles ont connaissance d'une absence programmée et au moins **deux semaines** à l'avance.

Le capital absence prend fin au terme du contrat. **Il n'est donc pas reconductible lors de l'établissement d'un nouveau contrat ni en cas de modification de l'amplitude horaire contractualisée.** Il faut prévenir **72 h** à l'avance (au lieu de 48 h auparavant) pour pouvoir annuler les repas (changement de prestataire).

#### **Mises à jour et/ou reformulation :**

Les enfants doivent être à jour des vaccins obligatoires selon la législation en vigueur. En cas de non respect du calendrier vaccinal, l'enfant ne sera pas admis en collectivité. Le détail des vaccins obligatoires n'est plus mentionné car leur nombre sera prochainement revu à la hausse par le Ministère de la Santé.

L'enregistrement des présences à l'arrivée et au départ s'effectue auprès de l'équipe encadrante de la section à laquelle est rattaché l'enfant ou d'une autre section en cas de regroupement. (Abandon de l'expérimentation d'enregistrement sur écran tactile : ce dispositif n'était pas adapté à la taille de la structure et aurait nécessité la mise en service du WIFI à l'intérieur des locaux, ce qui est contraire aux normes sanitaires).

Anniversaires : Les anniversaires des enfants sont regroupés et fêtés en fin de mois. Si les parents le souhaitent, il est possible de compléter le goûter prévu en apportant un jus de fruits (pomme, orange ou poire). Tout autre produit (gâteaux, bonbons, ..) ne sera pas accepté car de nombreux enfants présentent des allergies alimentaires et/ou contre-indications. Le goûter est donc préparé dans la structure par le personnel et les enfants. Si elles le désirent les familles peuvent fournir un appareil photo.

Composition des équipes : Depuis octobre 2016 une coordinatrice des EJE est plus particulièrement chargée de la mise en œuvre du projet éducatif et du développement des partenariats.

## **5. Élections**

Les élections des parents délégués auront lieu du 6 au 10 novembre 2017. Les familles recevront un appel à candidatures très prochainement.

## **6. Divers**

- Le lait actuellement fourni par la crèche est : Modilac bio, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> âge.
- Le sol de la cour extérieur de la section Moussaillons sera en réfection semaine 42. A cette occasion, un nouveau jeu sera installé pour les plus petits.
- Bilan du nouveau fournisseur de repas SHCB : Il y a moins de gaspillage, le bilan global est positif.
- Pour les fruits entrant dans la composition des goûters, nous faisons désormais appel au primeur situé au centre ville de Voreppe.

Le prochain Conseil d'Établissement aura lieu le lundi 4 décembre à 18h30.